

DATE DE CONVOCATION : 27 Août 2020

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE –G. MIGNON - M. VILLEGIER – MH. AUBINEAU - T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – JP DESLIAS – JF CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEOU – E. PISANI – A. DUBRUN – H. ROSARIO – E. CLEMENTEL - S. DELIMOGE – C. NANGLARD - C. RAFIN.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : C. BONNEAU donne pouvoir à P. ORMECHE - F. GUIRAO donne pouvoir à M. VILLEGIER - S. RAYNAUD donne pouvoir à C. RAFIN - P. BERTON donne pouvoir à S. DELIMOGE -

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: C. BONNEAU – F. GUIRAO – S. RAYNAUD – P. BERTON

SECRETAIRE DE SÉANCE : A. DUBRUN

OBJET : PLAN D'INTERVENTION POUR LE RAVALEMENT DES FAÇADES DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE REVITALISATION DES TERRITOIRES – ADOPTION DU RÉGLEMENT RÉGISSANT L'OCTROI DE L'AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES

VU le Code général des collectivités territoriales

VU l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2019 portant extension de l'Opération de revitalisation des territoires (ORT) inscrit à l'opération Cœur de Ville de Cognac, aux communes de Châteauneuf-sur-Charente, Jarnac et Segonzac.

CONSIDÉRANT que l'intervention de la Commune pour l'aide au ravalement de façades dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) est actée au budget 2020 de la ville.

CONSIDÉRANT que pour la ville de Châteauneuf-sur-Charente, la mise en œuvre d'une des actions concerne le ravalement des façades et leur financement.

CONSIDÉRANT la proposition de règlement régissant l'octroi de l'aide municipale pour ravalement de façades présentée à l'assemblée délibérante,

Le conseil municipal après en avoir délibéré **PAR 27 VOIX POUR**:

- ✓ **DÉCIDE** d'instaurer un financement aux travaux de ravalement de façades
- ✓ **ACCEPTE** le règlement ci-annexé à la présente délibération
- ✓ **DONNE POUVOIR AU MAIRE**, de signer toutes les pièces nécessaires à la bonne mise du plan d'intervention pour le ravalement des façades.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE